

TARIFS 2017/2018 MEMBRES DU CLUB

Règlement à l'ordre d'EQUI'WELCHE :

Licence FFE	25 € (- de 18 ans) 36 € (+ de 18 ans)
Cotisation association Equi'welche annuelle par cavalier	40 €
Cotisation 2 ^{ème} membre famille	30 €
Cotisation 3 ^{ème} membre famille	20 €
Cotisation 4 ^{ème} membre famille et + / par cavalier	10 €
	PONEY CHEVAUX

Règlement à l'ordre des ECURIES DE L'ABBAYE :

Leçons poney ou cheval :

Forfait 1 ^{er} trimestre du 18/09/17 au 23/12/17 (1 séance par semaine soit 12 séances)	156 €	174 €
Forfait 2 ^{ème} trimestre du 08/01/18 au 24/02/18 (1 séance par semaine soit 6 séances)	78 €	87 €
Forfait 3 ^{ème} trimestre du 12/03/18 au 30/06/18 (1 séance par semaine soit 16 séances)	208 €	232 €
Forfait annuel (1 séance par semaine soit 34 séances) 3 séances gratuites	400 € 40 € / mois	450 € 45 € / mois
Carte 5 séances	75 €	85 €
Carte 10 séances	140 €	160 €
Leçon passagère	14 €	16 €
Leçon particulière, la séance	30 €	30 €
Leçon particulière pour 2 ou 3 personnes	20 €	20 €

Leçons Eveil à Poney de 2 à 6 ans

Forfait 1 ^{er} trimestre du 18/09/17 au 23/12/17 (1 séance par semaine soit 12 séances)	108 €
Forfait 2 ^{ème} trimestre du 08/01/18 au 24/02/18 (1 séance par semaine soit 6 séances)	54 €
Forfait 3 ^{ème} trimestre du 12/03/18 au 24/02/18 (1 séance par semaine soit 16 séances)	144 €
Forfait annuel (1 séance par semaine soit 34 séances) 3 séances gratuites	280 € 28 € / mois
Leçon passagère	14 €

Voltige à partir de 6 ans

Forfait 1 ^{er} trimestre du 18/09/17 au 23/12/17 (1 séance par semaine soit 12 séances)	100 €
Forfait 3 ^{ème} trimestre du 12/03/18 au 24/02/18 (1 séance par semaine soit 16 séances)	130 €
Leçon passagère	12 €

Coaching + 1 engagement concours	Nous consulter
Location d'un cheval ou poney de club pour concours	10 € par engagement

Valable du 18 septembre 2017 au 30 juin 2018.

Toute séance non décommandée au plus tard 24 heures avant est due (sauf cas de force majeur et présentation d'un certificat médical).

Aucune séance non utilisée et non rattrapée d'un forfait ne sera remboursée. Toutes les séances doivent être rattrapées avant le 30 juin 2018.